

Avis
de recrutement d'ouvriers de l'Etat au titre de l'année 2019
au sein du 6^e régiment du matériel – détachement de Gresswiller

I. Nombre et répartition géographique des places offertes au recrutement d'ouvriers de l'Etat organisé au titre de l'année 2019

Le nombre total de postes offerts au recrutement au sein du 6^e régiment du matériel - détachement de Gresswiller est fixé à 1 (un).

Ce poste est réparti de la manière suivante :

1 (un) poste dans la profession d'**ouvrier des techniques de l'optique et de l'optronique, domaine technique « optronique »**.

II. Calendrier de la sélection

Date limite de dépôt des candidatures : le 18/03/2019 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Examen des dossiers par la commission de présélection : entre le 19/03/2019 et le 02/04/2019 inclus.

Organisation des épreuves de l'essai professionnel d'embauche (date prévisionnelle) : à compter du 13/05/2019 au 6^e régiment du matériel - détachement de Gresswiller.

Date de prise de poste (date prévisionnelle) : 01/09/2019.

III. Conditions d'inscription des candidats

Ce recrutement est ouvert à toute personne justifiant :

- soit de la possession effective d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur de l'enseignement technologique dans la profession ou dans le domaine professionnel envisagé ;
- soit d'une expérience dûment attestée d'au moins trois années dans la profession ou dans le domaine professionnel envisagé, comme ouvrier professionnel.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, jouissance des droits civiques, casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions postulées, régularité de la situation au regard des dispositions du code du service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse.

IV. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent impérativement transmettre leur dossier de candidature complet à l'adresse indiquée ci-dessous :

6^e régiment du matériel – Détachement de Gresswiller
Groupe d'échelon personnel civil CMEA7
BP 95172
67125 MOLSHEIM CEDEX

Ce dossier comprend :

- la fiche de candidature figurant à l'annexe du présent avis ;
- un curriculum vitae indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- une lettre de motivation.

Les candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé joignent en outre leurs évaluations réalisées durant leur formation.

Les candidats mineurs à la date de l'essai professionnel d'embauche font parvenir une autorisation à participer aux épreuves établie par la personne exerçant l'autorité parentale.

Les candidats handicapés peuvent bénéficier, sur demande et sur avis médical, d'aménagements d'épreuves. Ils doivent joindre au dossier de candidature un courrier à l'attention du président du jury, accompagné du certificat médical d'un médecin agréé appuyant cette demande et précisant le type d'aménagement nécessaire ainsi que l'attestation de reconnaissance de la qualité d'élève ou de travailleur handicapé. La liste des médecins agréés est disponible auprès de la préfecture de leur département de résidence.

Tout dossier de candidature incomplet hors délai ne sera pas retenu.

V. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de présélection. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche. Seuls seront convoqués aux épreuves les candidats préalablement retenus par la commission de présélection.

L'essai professionnel d'embauche est composé :

- d'une épreuve théorique : coefficient 1, constituée d'un questionnaire théorique d'une durée de 3 heures sur le domaine de spécialité (les différentes techniques et les notions mathématiques de base appliquées au domaine) et un questionnaire d'une durée d'une heure sur l'hygiène et la sécurité au travail (connaissance des risques) ;
- d'une épreuve pratique d'une durée de 3 heures qui se termine par un échange avec le jury de 15 minutes au plus portant principalement sur le déroulement de l'épreuve pratique, sur les expériences professionnelles et personnelles du candidat ainsi que sa motivation et ses capacités à pourvoir le poste. Coefficient 2.

VI. Composition du jury d'essai

La composition du jury d'essai (comprenant au moins trois membres) est la suivante :

- le directeur de l'organisme ou son représentant (président) ;
- un officier ou un fonctionnaire de catégorie A ou B ou un agent sur contrat de niveau équivalent, relevant de l'employeur ;
- un ou deux membres ouvriers exerçant la profession concernée (désignés par le président du jury).

VII. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu est recruté en qualité d'ouvrier auxiliaire et signe un contrat à durée déterminée. Il effectue une période d'auxiliarat d'une durée d'un an réduite de 6 mois si sa manière de servir le justifie.

A l'issue du stage, si l'agent donne satisfaction, il est affilié au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et signe un contrat à durée indéterminée. Dès son affiliation, il devient ouvrier réglementé.

Nota : Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au groupe d'échelon personnel civil - CMEA7 au 03.88.04.65.46 ou au 03.88.04.65.56.